



<http://journallepoint.ca>

journallepoint@hotmail.com

JOURNAL
Le PONT
de PALMAROLLE

CLDAO-hugolacroix

Vol. 8 No 6 - Octobre 2018

« Marionnettes » du ciel »



Nous sommes les experts de l'hyperlocal
Annoncez
dans les journaux communautaires!

Sommaire

Affaires municipales	10-11
Environnement	12
Loisirs	14-15
Opinions	3
Vie communautaire	5 et 9

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	4
*Gilles Fortier	12
*Cercle de fermières	13
*Francine Gauthier	8
*Félix Goulet	
*MFC	7
*Lise Bouillon	6-7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	J.-P. Robichaud
Vice-présidente :	Christiane Plante
Infographiste	
Secrétaire :	Clarisse Vachon
Trésorière :	Denise Mercier
Administrateurs :	André Chrétien
	Lise Bouillon
Rédacteur en chef :	André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

 Placez votre publicité
 dans **LE PONT**
**C'est une visibilité
 incontournable
 Tiré à 665 exemplaires**

 1/8 page - carte professionnelle 18 \$
 1/4 page 25 \$

 1/8 page couverture 40 \$
 1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
 annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

 C. Plante 819 782-4233
 A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois


« Marionnettes » du ciel...

L'été qui se termine nous a gratifiés d'une météo exceptionnelle, d'un soleil plus que généreux et d'un ciel bleu, clair et dégagé dans lequel on a vu voler des petits bonhommes, attachés comme des marionnettes à des ficelles les reliant à des dômes multicolores comme des immenses parachutes. Pourtant, aucun aéronef visible ne les a largués, et ils ne font pas que descendre, ils avancent, montent, rasant parfois le faite des arbres ou la crête des vagues au-dessus du lac.

Eh bien! ces curieux volatiles ce sont des paramotoristes et, comme leur nom l'indique, ce sont des adeptes d'un sport où l'on utilise un paramoteur pour voler et se mouvoir dans le ciel. Dérivé d'un sport appelé parapente où l'on se lançait du haut d'une falaise en se laissant porter par le vent et les courants d'air, on a ajouté à cette grande voile un moteur, muni d'une hélice, que la personne porte sur son dos, ce qui lui procure une totale autonomie pour décoller, pour voler, pour se mouvoir dans les airs et atterrir à volonté.

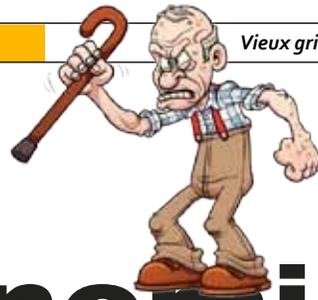
Quel beau spectacle de voir ainsi des hommes ou des femmes, attachés à ces empennages aux couleurs vives, se dessiner dans le ciel azuré et flotter comme des plumes au-dessus de nos têtes. On aurait tous envie d'être à leur place bien sûr mais, on ne s'im-

provise pas paramotoriste d'un seul coup. Il faut une formation avant de « s'envoyer en l'air »...

Une telle formation consiste à consacrer 20 heures à des cours théoriques, suivis de 30 vols d'essai avec moniteur. À la fin de ce cours, on doit passer un examen de Transport Canada pour l'obtention d'un permis, d'une licence, attestant que l'on peut conduire un ULM (ultra léger motorisé).

Les adeptes de ce sport vous diront le plaisir qu'ils éprouvent quand, après avoir couru près de 50 mètres, ils ouvrent les gaz au maximum et sentent le sol se dérober sous leurs pieds, quelle ivresse ils éprouvent de flotter ainsi en apesanteur, de voir tout le panorama du haut des airs, d'admirer le paysage, le décor et même l'activité humaine qui se déroule à leurs pieds. Ajoutons à toute cette énumération l'agrément qu'ils ont de se sentir en toute sécurité à plusieurs centaines de mètres dans les airs, car, même en cas de panne de moteur, ils gardent la maîtrise de leur parachute et peuvent atteindre le sol tout en douceur.

P.S. – Merci à monsieur François Audet pour les informations qui ont contribué à la rédaction de ce texte.



L'économie, l'économie...!

En ces temps de période pré-électorale on n'entend que cela, le mot « économie » revient à chaque discours de nos candidats. Moi, le vieux grincheux, je pensais que « économie » ça voulait dire : ménager, ramasser, mettre de côté de l'argent; ce doit être dû aux vestiges de l'éducation reçue dans mon enfance...

Un candidat propose de l'air climatisé dans toutes les institutions, un autre de fournir gratuitement des lunchs à l'école pour tous les enfants, puis un troisième de doter tous les foyers d'accès à Internet par fibre optique, puis le quatrième, pour ne pas être en reste, promet de payer les frais de scolarité et le matériel scolaire de la maternelle à la fin de l'université. On dépensera des milliards de dollars pour, dit-on, le bonheur de tous les Québécois. On garochera sur le territoire deux milliards pour le moins dépensier des partis allant jusqu'à onze milliards supplémentaires pour le plus généreux.

Quand je pense que ma province a une dette de 205 milliards et que, rien qu'à moi, je dois 66 000 \$, c'est pas tout à fait l'idée que je me fais de ce que j'appelais « économiser ». Quand j'étais enfant, mes frères et moi négligions de fermer les lumières et mon père nous chicanait, car disait-il, « vous dépensez de l'électricité pour rien, il faudrait vous habituer à économiser ».

Rien n'y faisait, on laissait les lumières allumées après notre passage, dans les corridors, dans nos chambres, même à l'étable et dans la grange.

Mon père alors, pour nous apprendre à « économiser », nous proposa le marché suivant. Si l'on éteignait les lumières quand on n'en aurait plus besoin, on économiserait sur la facture « d'Hydro-Québec » et, la différence entre le montant du mois courant et le mois suivant, il nous la redistribuerait entre nous les quatre enfants. Nous sommes tombés d'accord immédiatement en croyant augmenter notre salaire hebdomadaire qui était de cinquante cents chacun.

L'appât du gain nous guida désormais, les interrupteurs se fermaient derrière nous, on ne les ouvrait pas si ce n'était pas absolument nécessaire pour nos déplacements. On voulait tellement « économiser » que parfois même on y allait par tâtonnement au risque d'entrer en collision avec une poutre ou un poteau. Pour éclairer la grange, on devait compter sur une ampoule de 100 watts, c'était à l'époque une force maximum pour une seule unité d'éclairage. Je me souviens même, qu'avec mon jeune frère, on allait « débouler » le foin en bas du fenil à la noirceur pour éviter d'allumer ce gros globe si énergivore.

Mon père était bien fier de constater l'efficacité de son plan; plus aucune ampoule n'éclairait un endroit « inhabité » pendant plus d'un mois. Puis, trente-trois jours plus tard, le compte de la Coopérative d'électricité d'Abitibi-Ouest arriva. Nous étions tous fébriles, impatients et surtout curieux de voir quel pactole nos efforts nous rapporteraient. Ayant sorti le compte du mois précédent, mon père ouvrit l'enveloppe du dernier pour en vérifier le montant et surtout pour y constater l'énorme différence qu'il y aurait entre les deux. Le suspense ne dura pas très longtemps, on vit le visage de papa s'assombrir, il venait de constater que l'écart n'était que de trente-six cents.... Ce qui nous assombrissait aussi le visage et tua net notre enthousiasme en constatant qu'il nous revenait à chacun la somme mirobolante de neuf cents. Inutile de dire que tous les plafonniers, à partir de cet instant, ont connu des jours lumineux et les pièces, des jours et des nuits bien éclairés...

C'est sans doute une expérience comme celle-là qu'ont vécu nos politiciens pour nous présenter des projets « économiques » qui se traduisent en promesses de moins en moins « économiques ».

Jean-François Rondeau

PHARMACIEN - PROPRIÉTAIRE

84, 5^e Avenue Est

La Sarre

(Québec) J9Z 1K9

tél.: 819 333-5458

Fax : 819 333-3634 tél. Lab : 819 333-1180

Pharmacie Jean-Francois Rondeau Inc

Affiliée à



Capsule clin d'oeil



La politique, c'est une certaine façon d'agiter le peuple avant de s'en servir.

Une espèce envahissante se pointe en Abitibi-Ouest

Le premier individu est apparu en 1999 sur l'Île de Montréal. Aujourd'hui, on en compte près de 100 000 sur ce territoire et entre 200 000 et 250 000 au Québec. Et ils ont maintenant franchi la réserve faunique La Vérendrye.

Récemment il en est apparu quelques-uns sur la route 390 à quelques kilomètres de Palmarolle. Son nom allemand, d'où il origine, est Lübecker Hütchen, communément appelé chez nous cône orange.

Il a profité de la nonchalance du ministère des Transports pour s'implanter partout à Montréal et sur les grands axes routiers de la région métropolitaine. Il se reproduit à la vitesse grand V. Quand il s'installe à un endroit, c'est pour longtemps. On les voit, alignés à la queue leu leu, sur des centaines de mètres, parfois sur des kilomètres ce qui oblige l'automobiliste à ralentir et à louvoyer sans cesse.

Le cône orange se nourrit essentiellement de la mauvaise humeur des automobilistes qui le honnissent autant que les nids de poule. Parfois aussi, il gruge le chiffre d'affaires des commerçants dont il obstrue la façade.

Il paraîtrait même que certains insomniaques aient tenté de remplacer le mouton par le cône orange. Mais ce dernier étant tellement un détestable irritant le jour, il leur causait d'affreux cauchemars la nuit.

À la décharge du cône orange, nous devons cependant lui rendre un peu justice. En effet, il permet de lutter contre le virus qui gangrène nos routes. Là où il y a des cônes orange, c'est que la voie publique est en train de se régénérer. Lentement, vous en conviendrez, mais sûrement.



Accompagnement aux personnes en fin de vie tiendra la rencontre des membres à la Bouée d'Espoir de La Sarre le mercredi 3 octobre 2018

*Un léger goûter sera servi par le CA sous forme d'un 5 à 7 et il sera suivi de la réunion à compter de 19h
Bienvenue!*



RÉSEAU DE
L'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

RABQ.CA f   

LE BÉNÉVOLAT, MILLE ET UN VISAGES, MILLE ET UNE ACTIONS



Contactez-nous: journallepont@hotmail.com

FAIRE UNE DONATION DE SON VIVANT



La donation est un contrat par lequel, de son vivant, une personne transmet immédiatement et irrévocablement un bien (maison, appartement, somme d'argent...) à une autre personne. Celui qui donne est appelé le donateur; celui qui bénéficie de la donation est appelé le donataire.

Contrairement au testament qui ne prend effet qu'au décès du testateur, cette transmission se fait du vivant de son auteur. Juridiquement, la donation n'est pas un acte anodin : une fois réalisée, le donateur ne peut plus récupérer les droits ou les biens donnés, sauf exceptions (voir plus bas les cas d'annulation d'une donation).

Trois conditions propres à tout contrat doivent être réunies pour qu'une donation soit valable : le donateur doit avoir la capacité de donner; le donataire doit avoir la capacité de recevoir; donateur et donataire doivent consentir réciproquement à la donation.

En principe, le recours au notaire est obligatoire lors d'une donation. Néanmoins, le donateur peut toujours remettre de la main à la main un bien (objets ou somme d'argent) : il s'agit alors d'un don manuel qui ne nécessite pas l'intervention d'un notaire. Toutefois, cette forme de don reste dans certains cas soumise à des formalités de déclaration ainsi qu'aux droits de donation.

Le donateur choisit librement le donataire. Ce dernier peut être un membre de la famille ou non : il n'existe pas d'obligation de lien familial entre le donateur et le donataire.

Le donataire peut également être un héritier du donateur. La donation peut alors être faite soit :

- En avancement de la part successorale : les biens transmis s'imputeront sur la part d'héritage du donataire après le décès du donateur;
- Hors part successorale : à l'inverse, la donation ne s'imputera pas mais s'ajoutera sur la part successorale du donataire.

La donation peut porter aussi bien sur des biens mobiliers (meubles, bijoux, tableaux, voiture...) que sur des biens immobiliers (appartement, maison...). Le bien doit toutefois appartenir au donateur : ce dernier ne peut pas faire une donation portant sur un bien qu'il va acquérir dans le futur. En présence d'héritiers réservataires, seule la quotité disponible peut faire l'objet d'une donation.

Fiscalité : La donation est soumise à une imposition. Son montant est calculé à partir du barème des droits de donation. La donation à un membre de sa famille fait l'objet d'un abattement dont le montant dépend du lien de famille (époux, petits-enfants, frères...).

Types: On distingue plusieurs types de donations : la donation entre époux, la donation aux petits-enfants et la donation-partage.

Donation entre époux : La donation peut être faite à son conjoint dans le cadre de la donation entre époux. En pratique, cette donation s'explique par la volonté de favoriser son conjoint avant la succession. La donation entre époux est soumise à plusieurs conditions. Elle suppose obligatoirement l'intervention d'un notaire. L'étendue de la donation est également limitée lorsque le donateur a des descendants, son époux ne peut recevoir qu'au maximum :

- Soit la quotité disponible ordinaire (la moitié, le tiers, ou le quart en pleine propriété selon le nombre d'enfants);
- Soit la totalité en usufruit;
- Soit les trois-quarts du patrimoine en usufruit et le quart en pleine propriété.

En revanche, si le donateur n'a pas de descendants, il peut transmettre la totalité de son patrimoine à son époux.

La donation au dernier vivant est révoquée à tout moment par le donateur. Ce dernier peut révoquer cette donation à l'insu de l'autre époux. À une exception près : lorsque cette donation a été consentie dans le contrat de mariage lui-même (en adoptant par exemple le régime de la communauté universelle). Dans ce cas, la donation au dernier vivant est irrévocable.

Donation aux petits-enfants : Les donations aux petits-enfants bénéficient d'un abattement grands-parents/petits-enfants. Les donations à des arrière-petits-enfants dont le père ou la mère est préalablement décédé bénéficient également de cet abattement.

Faire une donation aux petits-enfants permet donc de transmettre une part plus importante de son patrimoine à sa famille en franchise d'impôt, en profitant d'un abattement supplémentaire qui s'ajoute à ceux accordés traditionnellement aux enfants et au conjoint.

Donation-partage : Transmettre son patrimoine ne s'improvise pas, mais nécessite de prendre des initiatives de son vivant, sans pour autant se démunir. La donation-partage est ainsi incontournable pour les parents qui ont plusieurs enfants.



« OÙ VONT LES PAS DES FEMMES ? »

C'est ce que nous présente cette année le MFC national



Principal avantage de la donation-partage : elle fixe une fois pour toute la valeur des biens donnés au jour de l'opération. Elle permet donc de se prémunir contre les éventuels conflits familiaux pouvant naître à l'occasion de la succession en évitant la réévaluation des biens lors du décès du donateur.

La donation-partage est dite « conjonctive » lorsqu'elle porte sur les biens possédés par les deux parents. Elle comprendra alors les biens propres de chacun des conjoints et les biens de la communauté. Cette donation est irrévocable. Mais les donataires peuvent contester la donation dans un délai de 5 ans après le décès de leurs parents s'ils s'estiment lésés lors du règlement de la succession ou s'ils n'étaient pas encore nés lors de la rédaction de l'acte de donation. Elle doit être acceptée par les donataires.

Le régime fiscal de la donation-partage s'applique aux donations effectuées par des parents à un enfant unique.

Annuler une donation : En principe, il n'est pas possible de revenir sur une donation. Toutefois, certaines exceptions existent. Ainsi, une donation entre époux est révocable hormis lorsque la donation a été consentie par contrat de mariage. En outre, une donation peut être révoquée si celle-ci prévoyait une charge ou une condition et que celle-ci n'a pas été exécutée (une interdiction de vendre le bien par exemple).

Une donation peut aussi être annulée lors de cas dits « d'ingratitude », à savoir lorsque le donataire s'en prend à vous (atteinte à la vie ou délits, injures ou sévices graves à votre rencontre) ou lorsqu'il refuse de vous fournir un secours alimentaire.

En cas de naissance d'enfant après une donation, vous ne pourrez revenir sur cette dernière que si cette faculté a été expressément prévue dans l'acte de donation.

Pour en savoir plus sur les annulations de donations, voir les cas de révocation de donation.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter <https://droit-finances.commentcamarche.com/guidepratiqdesdonations/patrimoine/donation/succession>

Il est temps de nous rappeler les étapes déjà franchies dans l'avancement des femmes : ELLES, MOI, TOI, NOUS... L'histoire met en scène des femmes illustres ou anonymes, mais en chair et en os qui ont travaillé très fort pour que la femme soit reconnue avec ses valeurs, ses talents, ses dons, son intuition, son intelligence, sa capacité mentale et physique, etc.

Quelles images ce titre suscite-il en vous? Moi, il m'en vient une : « Se voir chacune aujourd'hui; où étions-nous, où sommes-nous rendues et que nous réserve cet avenir? C'est un VOIR qui nous ramène à se rappeler certaines femmes audacieuses, lucides, généreuses qui ont bousculé des traditions ou des mentalités et qui ont marqué l'histoire dans différents endroits du monde; femmes marquantes comme **Mère Teresa** (pauvreté), **Princesse Diana** (mines anti-personnelles), **Margaret Thatcher** (première femme, première ministre au Royaume-Uni).

Mais il y a eu d'autres femmes concernant l'histoire dans les provinces du Québec et des Maritimes : **Marie Lacoste-Gérin-Lajoie** (1867-1945) prend conscience dès son jeune âge des inégalités envers les femmes de son époque. Toute sa vie, cette femme d'action va lutter pour l'égalité des sexes, bien servie par ses talents de pédagogue, d'organisatrice ainsi que par des convictions inébranlables. **Idola St-Jean** (1880-1945) fonde l'Alliance canadienne pour le VOTE des femmes; en 1930, elle se présente comme candidate aux élections générales fédérales; selon elle le vote des femmes est la clé pour que les gouvernements corrigent les injustices sociales dont elles sont victimes. **Thérèse Casgrain** (1896-1981) devient la première femme à diriger un parti politique au Canada, le parti Social-démocrate (1951-1957). Un peu plus tard, elle siège comme sénatrice indépendante en 1970 et 1971 au Parlement du Canada, à Ottawa. **Marie-Claire Kirkland** (1924-2016) est élue députée en 1961, elle devient la première femme de l'histoire du Québec à siéger au Parlement. Le 5 décembre 1962, elle accède au cabinet de Jean Lesage comme ministre. En 1964, elle réalise une importante réforme du code civil qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées. Elle a été ministre des Transports et des Communications et ensuite elle accède à la magistrature en devenant JUGE à la Cour provinciale du Québec jusqu'en 1991...

HOMMAGE à ces femmes de coeur; mais il y a aussi dans les organismes de chaque paroisse de ces femmes qui veulent et qui travaillent à ce que la vie ait du bon sens pour les générations futures. Nommons-les, aidons-les, soyons reconnaissants(tes).

Il y a... des pas cul-de-sac; Il y a... des petits pas; Il y a... des pas qui ne vont nulle part; Il y a... des pas qui vont partout; Il y a... le piétinement; Il y a... des pas de plus, mais IL Y A DES PAS...

L'écologie... Quel sujet! Par où l'entamer?



En 2100 nos descendants...

Sommes-nous des prophètes de malheur si nous ramenons sur le tapis les enjeux auxquels nous sommes confrontés? Comment ramener les pieds sur terre celui qui persiste dans le déni de ce qui crève les yeux? Que nous faut-il subir encore pour admettre que l'heure est venue de revoir nos valeurs?

Il ne s'agit pas de revenir en arrière, mais de regarder en avant et de s'ajuster sur une réalité qui nous rattrape. Nous sommes en retard de trente ans sur les impératifs liés à l'écologie et à l'environnement. Que laissons-nous à nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants?

C'est un sujet chaud, il est vrai. Et pourquoi soulève-t-il autant d'insécurité? Parce qu'il remet en question tout le système économique actuel. Les gens ne voudront pas céder sur le confort et la facilité que procurent tous les merveilleux outils ou appareils proposés à prix d'or qui nous laissent tomber au bout de dix ans et qui rejoignent les dépotoirs où s'empilent tous les produits de consommation obsolètes... et le fossé entre pauvres et riches se creuse chaque année davantage. Qui plus est, ce confort odieux auquel seuls les bien nantis ont accès propose une fausse sécurité, puisque nous évoluons dans un monde en changement, perturbé par les activités humaines responsables de nombreux dérèglements... on ne sait plus comment exprimer en de simples mots ce que les scientifiques voient venir et dénoncent, quand ils ne sont pas à la solde de grandes entreprises qui voient leurs intérêts menacés par cette soudaine réalité de la prise de conscience du simple citoyen qui se sent pris au piège de la consommation.

Que faire alors? Surtout, que rien ne vienne déranger sa routine... que rien ne chamboule ses habitudes, ses envies, ses lubies, sa soif de mieux-être, le luxe qu'il convoite chez l'autre et auquel il aspire et qu'il pourra acheter bientôt... parce que tout s'achète, à condition d'avoir les ressources. Travailler toute sa vie pour une retraite sans soucis. N'est-ce pas que l'affirmation semble légitime? C'est qu'elle n'est pas que sans soucis, la retraite. Elle est bardée de toutes parts et coupée du monde. Elle est hors du temps, déconnectée de la réalité de cette planète. La sérénité? Quelle sérénité? C'est la peur qui mène, une fois parvenu... demandez aux parvenus si le bonheur était au bout du chemin...

Avons-nous compris qu'une grande partie des besoins que nous croyons avoir a été créée de toutes pièces pour nous introduire dans cette « société des loisirs »? Comble de l'ironie, il fallait bien une institution financière pour arborer un slogan comme « Conjuguer avoir et être... » Être n'est pas avoir et avoir n'est pas être. Ce sont deux entités diamétralement opposées et bien malin celui qui pourra conjuguer l'un sans échapper l'autre. Ou alors, l'un aura toujours le dessus sur l'autre. « Quand on a le pain, on n'a pas les dents et quand on a les dents, on n'a pas le pain. » Maintenant, ceux qui ont les dents ont aussi le pain et ceux qui n'ont pas de dents ne verront jamais la couleur du pain. Injustice, décadence, arrogance, intolérance, etc. Cela tiendra-t-il la route encore longtemps, vous croyez?

Après tout cela, on se demande pourquoi le sujet de l'écologie ne tient pas plus de place dans le discours des politiciens... Il semble que l'économie soit l'ultime argument pour faire pencher la balance du côté du statut quo : pas de conscience mais des avoirs, « efficacité, rentabilité, productivité. » Y a-t-il que ça qui compte jusqu'à ce qu'on étouffe?

Il faudra peut-être choisir entre les deux valeurs ou... trouver un équilibre entre avoir et être. Du choix que nous ferons dépendra l'avenir tout court. Mais il y a de l'espoir, car à l'époque où nous aurions dû prendre ce virage que beaucoup veulent éviter de prendre, un mouvement faisait la différence entre avoir et être qui n'était pas qu'une philosophie. C'était un engagement auquel nombre d'entre ceux qui voulaient changer le monde n'ont pas renoncé. Ils possèdent encore un savoir-faire, une expertise, une vision qui pourrait encore se traduire par des solutions à court et moyen terme qui trouvent appui dans les avancées utiles et les découvertes scientifiques, pour peu qu'on leur prête une oreille attentive.

Nous sommes encore plusieurs à vouloir changer le monde et bâtir un avenir pour notre descendance. Nous ne perdrons rien à essayer. « Tout seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin. »



OCTOBRE

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 ^{er} 9 h 30 à 20 h Élections provinciales (Centre municipal de Palmarolle) 20 h Réunion conseil municipal	2 13 h à 16 h Comptoir familial	3 13 h Cartes Club Bon Temps	4 13 h à 16 h Comptoir familial Tournoi baseball poche Colombourg 	5	6 Comptoir familial fermé
7 11 h Messe ou célébration de la Parole	8 Bureau municipal fermé (Action de grâce) 13 h Baseball poche	9 13 h à 16 h Comptoir familial 19 h 30 Réunion Cheva- liers de Colomb	10 13 h Cartes Club Bon Temps 19 h 30 Réunion fermières	11 13 h à 16 h Comptoir familial 	12	13 13 h à 16 h Comptoir familial
14 11 h Messe ou célébration de la Parole	15 13 h Baseball poche	16 13 h à 16 h Comptoir familial	17 13 h Cartes Club Bon Temps	18 Tournoi baseball poche Ste-Germaine-Boulé 13 h à 16 h Comptoir familial 	19	20 13 h à 16 h Comptoir familial
21 11 h Messe ou célébration de la Parole	22 13 h Baseball poche	23 13 h à 16 h Comptoir familial	24 13 h Cartes Club Bon Temps	25 13 h à 16 h Comptoir familial 	26	27 13 h à 16 h Comptoir familial 18 h Bière et saucisses Centre municipal
28 11 h Messe ou célébration de la Parole	29 13 h Baseball poche	30 Tournoi baseball poche Normétal 13 h à 16 h Comptoir familial	31 13 h Cartes Club Bon Temps 16 h à 19 h Collecte Halloween			

Vap-T
Tabagie électronique

**NOUS
EMBAUCHONS!**

**13\$ et +
selon expérience**

**Amos, Val-d'Or,
Rouyn, La Sarre**

Pour postuler : vapo-t@outlook.com



**CHEVALIERS
DE COLOMB**

UN RAPPEL

- Nous recommandons nos réunions pour la saison 2018-2019 à tous les deuxièmes mardis du mois;
- À notre première réunion mardi le 11 septembre, nous avons présenté les officiers pour cette saison en commençant par notre Grand Chevalier ALAIN BÉDARD;
- L'organisation pour la fête de Noël qui aura lieu le dimanche le 9 décembre est déjà mise en branle.

**Prochaine séance du conseil
1 octobre 2018**
La séance a lieu à 20 h, au 499, Route 393

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera FERMÉ le lundi 8 octobre en raison du congé de l'Action de grâce.

BON CONGÉ À TOUS!

Notez les heures d'ouverture régulières du bureau municipal sont du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h.



TRAVAUX SUR LES RANGS 8 ET 9 OUEST

Notez que les travaux de réfection des rangs 8 et 9 Ouest reprennent à compter du 2 octobre, dès 7 heures (am). Vous devrez être prudents à l'approche des sections du chemin en réparation. Réduisez votre vitesse en tout temps. La circulation sera perturbée, prenez-le en compte lors de vos déplacements.

COLLECTE DE L'HALLOWEEN

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 septembre dernier, les élus ont fixé la date autorisée pour la collecte des friandises pour l'Halloween. À la résolution 18-09-265, il a été statué que la collecte se fera le 31 octobre, de 16 h à 19 h, journée même de la fête.

REMERCIEMENTS

La Municipalité désire offrir ses remerciements à Zachary Dorval et à Carole St-Amant pour leur beau travail effectué à l'entretien des bacs à fleurs et des aménagements de la municipalité pour la saison 2018. Nous avons eu de superbes bacs et jardinières très bien entretenus!

À TOUS LES COMITÉS ET ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous voulons mettre à jour les différents services et organismes qui se situent sur notre territoire et nous avons besoin de votre contribution pour cela. Voici les informations dont nous avons de besoin :

- Coordonnées du comité ou de l'organisme;
- Nom de la personne ressource;
- Les membres de votre conseil d'administration;
- Les activités déjà prévues pour 2018-2019;
- La liste de vos bénévoles.

Nous voulons mettre en place des mesures pour faciliter l'accessibilité des informations et pour ce faire, nous devons avoir les bons renseignements. D'ailleurs, au fur et à mesure que des activités, bénévoles s'ajoutent ou qu'il y a des modifications à la structure de votre organisme, nous vous invitons à nous en faire part.

Vous pouvez nous faire parvenir vos informations par courriel à l'adresse palmarolle@mrcao.qc.ca, par téléphone au 787-2303, poste 21 ou encore passez nous voir au bureau municipal.

ÉLECTIONS PARTIELLES

La directrice générale et présidente d'élection, Carole Samson, annonce les élections partielles afin de pourvoir le poste de conseiller municipal au siège n° 4.

- Début des procédures d'élections : 8 octobre 2018;
- Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature : 12 octobre 2018;
- Dernier jour pour recevoir les déclarations des candidatures : 26 octobre 2018, de 9 h à 16 h 30;
- Proclamation du candidat élu sans opposition : 26 octobre 2018;
- Vote itinérant et par anticipation, le cas échéant : 18 et 19 novembre 2018;
- Date du scrutin : 25 novembre 2018.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Suite au départ de monsieur Philippe Gagnon comme inspecteur de la Municipalité, nous aurons recours aux services en urbanisme de M^{me} Marie-Pier Anglerhart et de M. David Poirier de la Ville de La Sarre. De plus, M. Dominic Bissonnette de la Ville de Macamic va assurer un suivi pour le traitement des eaux potables et usées.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN BREF...

*Lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018,
le Conseil municipal a, entre autres...*



- Accordé une dérogation mineure visant l'empiétement du coin d'une remise dans la bande de protection riveraine sur une profondeur de 1,69 mètre;
- Refuser une dérogation mineure visant la galerie et le patio implantés complètement dans la bande de protection riveraine;
- Accordé une dérogation mineure afin de permettre la construction d'une marquise dans les marges avant et latérale de 9 mètres au-dessus des pompes de distribution d'essence sur le terrain situé au 179, rue Principale;
- Autorisé la remise de deux mille dollars pour un citoyen pour la construction de sa maison, dans le cadre du *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* de la Municipalité actuellement en vigueur;
- Accepté la demande de servitude d'un citoyen afin de faire passer la conduite de son champs d'épuration sous le chemin des Montagnards, à certaines conditions;
- Autorisé la commandite de la grande salle du Centre municipal au *Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest* pour deux jours;
- Autorisé la présentation d'une demande d'aide financière et confirmé son engagement à faire réaliser un rapport d'analyse conformément à l'article 68 du RPEP visant les prélèvements d'eau souterraine de catégorie 1;
- Décrété que la date officielle pour la collecte porte-à-porte des friandises pour l'Halloween sera le 31 octobre de 16 h à 19 h pour 2018 et les années subséquentes;
- Autorisé le dépôt du projet « *Modernisation et renouveau au Studio Santé Desjardins* » au *Fonds de développement des territoires* de la MRC;
- Accepté l'offre qui lui est faite de *Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest* pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2018 au montant de huit cent quarante-trois mille sept cents dollars (843 700 \$) effectué en vertu du règlement d'emprunt numéros 237, 275 et 311;
- Autorisé la directrice générale à contracter un emprunt temporaire au montant d'un million quinze mille cent soixante-dix dollars (1 015 170 \$), en lien avec les travaux de remplacement du système de réfrigération et l'installation d'un système de récupération de chaleur à l'Aréna Rogatien Vachon;
- Autorisé la dépense de huit mille neuf cent soixante-quinze dollars et vingt cents (8 975.20 \$) pour un an et sera versé en janvier 2019 pour acheter de nouveaux équipements;
- Autorisé la location de l'espace demandé au Centre municipal afin d'assurer les services du CLSC à Palmarolle et autorise en partie les travaux d'aménagement du CLSC tels que présentés au plan préliminaire;
- Accepté de participer conjointement avec différentes municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest, au dépôt d'une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- Statué de procéder à la demande d'aide financière au *Ministère de la Famille* pour la mise à jour de la Politique familiale de la Municipalité;
- Adopté le *Règlement n° 306* régissant les normes de construction et de municipalisation des chemins;

Vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des séances du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse palmarolle.ao.ca.

Rencontre publique d'information destinée aux familles des résidents et à la population de Palmarolle

Par la présente, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite faire un suivi quant à la rencontre qui a eu lieu à l'église de Palmarolle le 4 juin 2018.

D'abord, rappelons qu'à la suite des conclusions d'un rapport de la firme WSP Canada inc. qui recommandait la fermeture du CHSLD de Palmarolle, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, entériné par le conseil d'administration, a choisi de relocaliser les résidents de Palmarolle vers les CHSLD de La Sarre et de Macamic. Cette décision a été prise en vue de garantir en tout temps la sécurité des résidents et des employés et, réitérons-le, il s'agit de la priorité de l'organisation.

Ainsi, le 4 juin 2018, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue s'est engagé à effectuer une analyse des options potentielles pour le CHSLD de Palmarolle et d'en faire la présentation à la population du territoire à l'automne 2018.

Ces options sont au compte de trois (3) et se décrivent comme suit :

- 1- Démolition et construction d'un nouveau CHSLD sur un terrain qui répond aux normes de construction de ce type de bâtiment.
- 2- Statu quo. Les résidents demeurent aux CHSLD de Macamic et de La Sarre, mais les services courants de CLSC et de soutien à domicile continuent d'être offerts à Palmarolle. Il s'agit de la situation actuelle.
- 3- Collaborer avec un partenaire pour développer une ressource intermédiaire à Palmarolle qui viendrait consolider les services pour les personnes âgées en perte d'autonomie en Abitibi-Ouest.

Afin de présenter les avantages et les inconvénients de chacune de ces options et ainsi, définir celle qui sera retenue en tenant compte des préoccupations qui seront évoquées, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue est à organiser une rencontre qui se tiendra le 22 novembre, à 18 h, à l'église de Palmarolle.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

Yves Desjardins
Président-directeur général

Québec 

CHSLD de Palmarolle : Maintien des services et des infrastructures

Lors de la rencontre du 13 septembre dernier au Centre municipal de Palmarolle, le Comité de Relance du CHSLD de Palmarolle a demandé à chacun des quatre candidats aux élections présents dans la salle, à s'engager, s'il est élu le 1^{er} octobre prochain, à appuyer notre demande de maintien du service de proximité. Ceci se fera en offrant la prestation de services à Palmarolle et son environnement territorial, et en maintenant les infrastructures d'hébergement et de résidence type CHSLD, à Palmarolle, pour nos aînés ayant besoin de soins prolongés dans un milieu de vie substitut.

Les candidats ont tous accédé à la demande des citoyens et ont accepté de s'engager en ce sens, advenant leur élection.

Les candidats présents à la rencontre étaient :

- M^{me} Suzanne Blais (CAQ)
- M^{me} Rose Marquis (QS)
- M. Sylvain Vachon (PQ)
- M. Martin Veilleux (PLQ)

Les personnes présentes se sont prononcées pour que le Comité de Relance du CHSLD de Palmarolle continue ses actions auprès du CISSS-AT et ceci, en collaboration avec ses partenaires municipaux.



Comme vous le savez, nous avons tenu notre réunion des membres le 12 septembre dernier. La présidente nous a informées que nous aurons bientôt un nouveau livre de cuisine : Qu'est-ce qu'on mange, on est deux?

Christine Belleau au comité dossier nous a éclairées sur la légalisation du cannabis.

Voici la composition du conseil d'administration :

- Mélanie Pelletier, présidente et secrétaire;
- Christine Belleau, vice-présidente et comité dossiers;
- Sylvie Corriveau, conseillère n° 1 comité arts textiles et aide technique;
- Hélène Gauthier, conseillère n° 2 et responsable des communications;
- Si le défi vous intéresse, il nous manque une secrétaire-trésorière.

Le 21 septembre dernier a eu lieu une formation en arts textiles à Colombourg, les techniques pour les différents concours provinciaux ont été expliquées.

Pour le mois d'octobre, le thème est la récolte en art culinaire : trois muffins au zucchini et une croustade aux pommes.

En artisanat jeunesse : un capteur de rêve.

À chacune un très beau mois d'activités!

Concours des arts textiles :

une serviette de plage est demandée en classe tissage et elle sera montée en turquoise. Celles qui veulent participer ou tout seulement en tisser une peuvent communiquer avec Sylvie Corriveau, avant le 14 octobre, au 819 787-2388.

Les personnes intéressées à participer aux concours d'arts textiles pourront consulter sur le site de la CFQ les informations pertinentes pour 2018-2019, et ce, pour chaque catégorie.

Sylvie Corriveau, comité d'arts textiles nous a fait connaître la gagnante du 10 \$ remis à la fermière qui s'est démarquée par sa participation durant l'année 2017-2018, il s'agit de madame Christiane Corriveau. Elle était suivie de madame Lucie Nadeau et, à égalité, de mesdames Nicole Morin et Sylvie Corriveau. Félicitations!

Programme d'activités 2018-2019

L'année Fermières 2018-2019 s'amorcera sous le thème: Les CFQ, des liens de partage tissés serrés. Le partage est au cœur même de la mission des CFQ.

Pour rejoindre les membres du conseil d'administration 2018-2019

Présidente :	Mélanie Pelletier 819 787-3065
Vice-présidente, responsable comité dossier :	Christine Belleau 819 787-3660
Secrétaire-trésorière :	poste à pourvoir
Conseillère # 1 : responsable des arts textiles	Sylvie Corriveau 819 787-2388
Conseillère # 2 : responsable comité communication	Hélène Gauthier 819-787-1205

Veillez prendre note que tous les plats apportés seront dégustés sur place.

Septembre : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Tartelettes aux petits fruits; ➢ Lavette tricotée avec manche. 	Octobre : RÉCOLTES <ul style="list-style-type: none"> ➢ Muffins aux zucchini ou croustade aux pommes; ➢ Capteur de rêve; ➢ Doudou et poupée sans soucis; ➢ pour la DPJ.
Novembre : SAINTE-CATHERINE <ul style="list-style-type: none"> ➢ Galette à la mélasse; ➢ Décorations de Noël (à donner au cercle); ➢ Bas de Noël. 	Décembre : PARTY DE NOËL <ul style="list-style-type: none"> ➢ Souper partage; ➢ Échange de cadeau à 10 \$.
Janvier <ul style="list-style-type: none"> ➢ Galette des rois à l'orange; ➢ Cintre rembourré. 	Février : SAINT-VALENTIN (on porte du rouge). <ul style="list-style-type: none"> ➢ Chauffe plat micro-ondes; ➢ Friandise au chocolat (fait maison).
Mars : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mitaines recyclées; ➢ Brioches. 	Avril : PÂQUES <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mini-pizza aux fruits; ➢ Toutou tricoté.
Mai : FÊTE DES MÈRES <ul style="list-style-type: none"> ➢ Tablier à la taille; ➢ Sucre à la crème. 	Juin : FÊTES DES PÈRES <ul style="list-style-type: none"> ➢ Bruschetta. – pain maison; ➢ Jeté tissé.



Beau succès à sa 3^e édition!

C'est par une superbe journée ensoleillée qu'a été présenté le 3^e Parcours Parkinson de l'Abitibi-Témiscamingue, sous la présidence d'honneur du Docteur Geneviève Nolze-Charron, neurologue de Rouyn-Noranda.

L'événement, tenu au Parc botanique *À fleur d'eau de Rouyn-Noranda*, se veut la plus importante activité de financement de Parkinson Abitibi-Témiscamingue et a, à ce titre, permis aux quelque 130 participants d'amasser une somme de 26 000 \$, soit 3 800 \$ de plus que l'an dernier.

Le Parcours, constitué de deux distances de marche de 1,5 et d'un demi-kilomètre, est commandité par des individus, des entreprises et des organismes de la région, que les organisateurs et les personnes atteintes remercient chaleureusement.

Les fonds ainsi recueillis permettront de poursuivre la recherche médicale sur la maladie de Parkinson qui affecte environ 200 personnes en Abitibi-Témiscamingue, en plus d'assurer à ces gens différents services d'information spécialisée ainsi que des activités physiques adaptées à leur condition.

Le prochain rendez-vous de financement que Parkinson Abitibi-Témiscamingue lance enfin à la population régionale se déroulera à l'approche de la période des Fêtes, avec sa populaire *Vente de gâteaux aux fruits* qui prendra place dans les principales villes de la région.

Chronique Grenier aux souvenirs Gilles Fortier



L'ancêtre des perceuses électriques

Ce mois-ci, je vous présente l'ancêtre des perceuses électriques à cordon ou à batteries.

La première et la plus grosse était fabriquée par la compagnie Millers Falls de Greenfield Massachusetts, compagnie fondée en 1868. Cette perceuse date de 1927. Elle avait la particularité d'avoir deux vitesses juste en déplaçant l'engrenage principal avec sa poignée.

La plus petite, elle, n'avait qu'une seule vitesse, mais sa poignée pouvait contenir quelques mèches supplémentaires. Je n'ai aucun nom de compagnie. Elle a été fabriquée à des milliers d'exemplaires, mais en me basant sur le mécanisme qui ressemble beaucoup à ce que faisait la compagnie Millers, son année de fabrication se situe entre 1894 et 1938.

Aréna Rogatien-Vachon, Saison 2018-2019

Soyez assuré, l'aréna ouvrira ses portes et vous offrira une qualité de glace exceptionnelle comme d'habitude, en plus du service de restauration hors pair avec Francine.

Toutefois, en raison des travaux du système de réfrigération, le début de la saison est prévu plus tard cette année. En effet, nous prévoyons le début de celle-ci à la mi-novembre prochain.

Surveillez notre page Facebook et celle des Loisirs de Palmarolle inc. pour connaître la date d'ouverture exacte.



Profitez de l'automne!

L'automne est à nos portes et déjà le vert des feuilles laisse place aux couleurs plus chaudes. Profitez de ces quelques semaines colorées pour venir marcher et courir dans nos nombreux sentiers du Domaine Paradis et de la piste cyclable Desjardins.

Bientôt, le blanc immaculé nous couvrira!





Réservez vite votre table de dix personnes. Venez célébrer l'automne avec nous et danser au rythme de la musique de Roseline Paradis.

Les billets sont actuellement disponibles au 819 787-2284.



La Corporation des loisirs souhaite une bonne chasse à l'original à tous les chasseurs et vous rappelle d'être prudents!

Ligue de hockey rurale

La ligue de hockey rurale est de retour à Palmarolle avec l'équipe des Braves. Nous voulons former deux équipes cette année.

La Municipalité de Palmarolle vous invite à inscrire votre enfant dans la ligue de hockey rurale afin qu'il prenne part à des exercices et des parties amicales entre amis, et ce, à chaque semaine.

Le but de l'activité est d'offrir aux jeunes la chance de pratiquer et d'apprendre à jouer au hockey, tout en s'amusant entre ami(e)s, dans un environnement sécuritaire et encadré par des parents bénévoles.

Quand : L'activité se déroulera les lundis, de 19 h à 20 h, à l'aréna Rogatien-Vachon et débutera le lundi 3 décembre. Il y aura 13 à 14 séances et l'activité devrait se terminer le 19 mars 2019.

Qui : Cette activité, autant pour les garçons que pour les filles, s'adresse aux jeunes d'âge primaire et secondaire de Palmarolle et des environs.

Déroulement de la saison : Nous prévoyons participer à des tournois/parties amicales au cours de l'hiver. Ces tournois auront lieu dans les municipalités voisines telles que Sainte-Germaine, Macamic, Taschereau et ici-même, à Palmarolle. Lors de ces tournois et ces parties, nous rencontrerons des équipes du même genre que la nôtre, c'est-à-dire mixte et d'âge primaire à secondaire.



Inscription : Les frais d'inscription par jeune sont de 50 \$. Le tout est payable en argent comptant ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Palmarolle. Ces frais ne sont pas remboursables après le début des activités. Chaque joueur doit idéalement avoir l'équipement complet pour jouer.

Le formulaire d'inscription sera distribué prochainement à l'école. Vous le retrouverez donc dans le sac d'école de votre enfant.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec Roxanne, coordonnatrice des loisirs, au 819 787-2284.

VOTRE CAISSE

VOUS INFORME



AVANTAGES EXCLUSIFS AUX MEMBRES



La Caisse scolaire :

En 1901, Alphonse Desjardins mettait sur pied la première activité éducative destinée aux jeunes du primaire, soit la Caisse scolaire. Depuis, le Mouvement Desjardins poursuit sa mission d'éducation avec ce programme. Cet automne, de retour avec la rentrée, la Caisse scolaire redémarre cette démarche éducative auprès des 15 écoles primaires participantes sur le territoire de l'Abitibi-Ouest et de la Baie-James. En collaboration avec les parents et le milieu scolaire, la Caisse scolaire initie les jeunes à l'épargne et leur apprend à bien gérer leurs sous.

Pour plus informations, visitez le site internet www.caissescolaire.com

Assurance annuelle voyages multiples

Un indispensable pour toute personne qui voyage plus d'une fois par année :

- Un seul contrat pour toute l'année
- Nombre de voyages illimité
- Protections offertes en fonction de vos besoins
- Service d'assistance voyage 24/7 (aussi disponible en version mobile)

Pour plus de renseignements composez le **1 855 368-6924, option 1.**

Assurance locataire

Protégez vos biens personnels contre la majorité des événements accidentels, dont le feu, le vol, le **vandalisme et certains dommages d'eau**. Si votre appartement devient temporairement inhabitable à la suite d'un sinistre couvert, la protection tous risques couvre aussi vos frais de subsistance supplémentaires

Demandez une soumission à desjardinsassurancesgenerales.com/locataire.

La Semaine de la coopération

La Semaine de la coopération constitue un moment privilégié pour toutes les composantes du Mouvement Desjardins de démontrer avec fierté notre différence coopérative et son impact positif sur les personnes et les communautés. Cette année, la Semaine de la coopération 2018 se déroulera du 14 au 20 octobre prochain. Tout Desjardins sera en action pour appuyer les jeunes par des initiatives en appui à l'éducation et à l'entrepreneuriat.

Bonne Semaine de la coopération !

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES!
www.desjardins.com/avantages



Réalisons ensemble